

L'Etat et vous...

LETTRE D'INFORMATION DE LA PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 20 - Mai 2008

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr



Edito...



Pour beaucoup, l'hiver est synonyme de réduction de l'activité économique en relation avec la rigueur de cette saison dans l'Archipel. Tel est le cas de la pêche artisanale, du bâtiment et de l'agriculture. Toutefois, on observe

que cette baisse saisonnière est moins marquée au fil des ans ; les activités de service se développant ici comme ailleurs.

Le trimestre qui s'est achevé a été marqué par d'importants événements pour l'archipel : les élections municipales en mars, qui ont vu la réélection du maire de Saint-Pierre, et l'élection de la liste unique de candidats à Miquelon. Le conseil d'administration de la CPS a également été renouvelé en janvier, cette élection a aussi été caractérisée par la stabilité.

Enfin, dans le domaine de la pêche, la venue en janvier de M. Christian ESTROSI, précédent Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, a marqué un engagement fort de l'Etat pour accompagner l'activité halieutique. Des propositions opérationnelles seront faites aussi bien aux acteurs publics que privés en vue d'une restructuration de la filière, de son développement et de l'emploi.

Les activités du printemps reprennent : sport, tourisme, pêche artisanale, travaux et aménagements publics. Je ne doute pas que la belle saison verra également une embellie économique.

Yves Fauqueur,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Le prix des produits pétroliers dans l'archipel.

DOSSIER : Résultats du recensement 2006 dans l'archipel.

ZOOM SUR : La gendarmerie nationale. Bilan 2007.

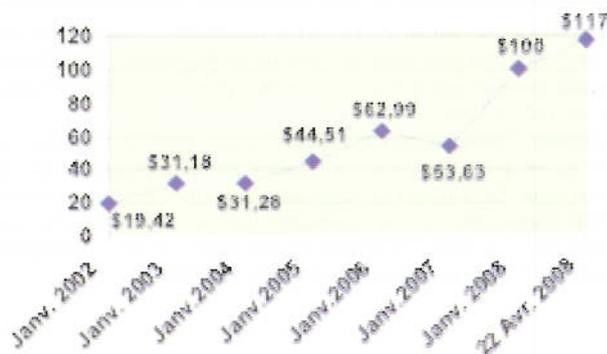
INFORMATION : Elections municipales de mars 2008. Lutte contre les violences intra-familiales. Gendarme, pourquoi pas vous ?

EN BREF : Prix de la vocation scientifique. Information locataires/bailleurs

A la Une...

Le prix des produits pétroliers dans l'archipel

Multiplication par six du prix de l'essence en \$US en 6 ans



Prix de vente de l'hectolitre du fioul domestique (en €)
depuis novembre 2005 à Saint-Pierre et Miquelon

Date	Nov. 2005	Déc. 2006	Juil. 2007	Déc. 2007	Fév. 2008	Avril 2008
Métropole	66,88	60,4	64,09	77,05	82,30	84,50
Saint-John's	67,60	63,90	66,64	67,80	76,91	76,50
Saint-Pierre	64	59	54	59	64	73

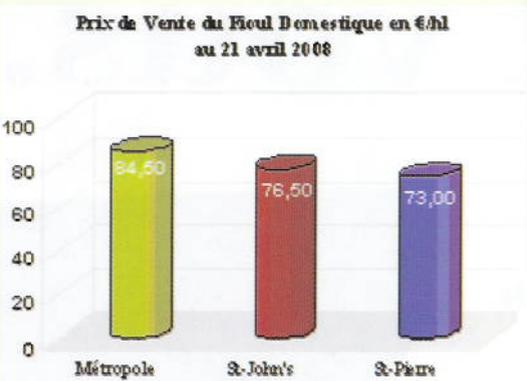


Grâce à la maîtrise des prix de vente, fixés à Saint-Pierre et Miquelon par arrêté préfectoral contrairement à la France métropolitaine où ceux-là sont libres, un niveau de prix identique à celui de novembre 2005 a pu être maintenu (64 € l'hl de fioul) jusqu'à avril 2008, alors que dans le même temps les hausses enregistrées à Saint-John's et en métropole s'élevaient respectivement à 14 % et 23 %.

La marge commerciale pratiquée à Saint-Pierre et Miquelon est inférieure de 24% à celle pratiquée en métropole. Les taxes prélevées sur le fioul domestique sont également très inférieures par rapport à la métropole (-58 %) et à Saint-John's (-9,50 %). Le graphisme fait bien ressortir la faible imposition que subit le fioul domestique sur l'archipel. Ceci explique le moindre prix du fioul constaté dans l'archipel.

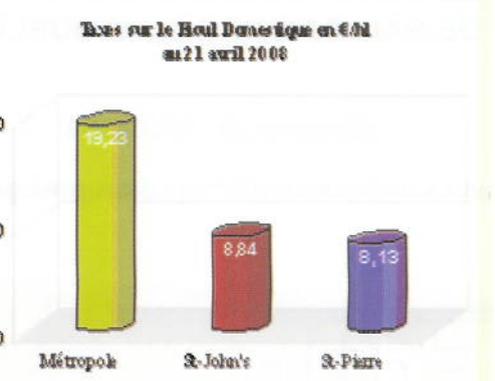
Il y a donc un fort « décrochement » du prix du fioul à Saint-Pierre et Miquelon, qui ne peut être que temporaire, sous peine d'interruption de l'approvisionnement, sauf bien entendu, inversion du cours du dollar ou de ceux du pétrole.

Une poursuite de la progression des cours mondiaux des produits pétroliers est attendue. Il convient donc d'engager des politiques d'économie



S'agissant de l'« aide à la cuve », j'invite ceux et celles qui ne l'auraient pas encore fait à compléter les formulaires utiles à la Trésorerie Générale de St-Pierre ou de la Délégation de Miquelon.

d'énergie que les pouvoirs publics vont conduire dans les années qui viennent avec les habitants. Un plan global à long terme va être élaboré avec l'aide de l'ADEME dans les prochains mois afin de limiter la « facture énergétique » à un niveau correct, car il faudra toujours régler cette facture, allégée si besoin par les aides de l'Etat et des collectivités...



Dossier...

Principaux résultats de l'enquête de recensement 2006 à Saint-Pierre-et-Miquelon

Extrait de l'INSEE PREMIERE n° 1178 de Février 2008

6 125 habitants, dont 5 509 à Saint-Pierre et 616 à Miquelon-Langlade.

Commune	2006	1999	Evolution	En %
Saint-Pierre	5 509	5 618	- 109	- 1,9
Miquelon-Langlade	616	698	- 82	- 11,7
Saint-Pierre et Miquelon	6 125	6 316	- 191	- 3,0

Une population en baisse par rapport à 1999, (-191 habitants), la baisse étant plus prononcée sur Miquelon qui perd plus de 10% de sa population. Cette baisse succède à une quasi-stabilité pendant les années 90, après 70 ans de croissance démographique, de 1921 à 1990.

La baisse de population s'explique par des départs toujours nombreux (surtout des jeunes, étudiants ou en quête d'un premier emploi) que ne compensent pas les arrivées sur le territoire. On a moins de nouveaux arrivants : 10% de nouveaux arrivants en 2006 (personnes qui ne résidaient pas sur l'archipel cinq ans auparavant) contre 13% en 1999. De même, on dénombre moins de personnes nées en métropole (13% de la population contre 16% en 1999).

Le taux de chômage élevé chez les jeunes (27,8% entre 20 et 24 ans) témoigne des difficultés d'insertion qui peuvent pousser les jeunes à quitter l'archipel ou à ne pas y revenir une fois leur formation terminée. 92% des actifs occupés sont salariés, proportion en légère progression par rapport à 1999 (88,5%).

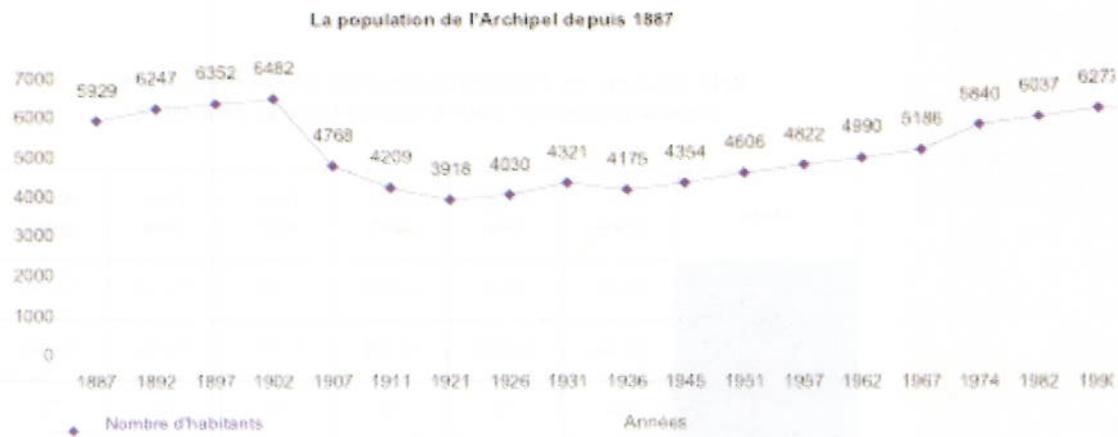
En mars 2006 la population de Saint-Pierre et Miquelon comptait 3.194 actifs dont 2.876 ayant un emploi et 318 chômeurs déclarés.

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs déclarés	En formation	Autres inactifs	Ensemble	Taux d'activité * (en %)	Taux d'emploi * (en %)
Femmes	1.297	146	193	880	2.516	57,1	51,3
Hommes	1.579	172	192	500	2.443	71,5	64,4
Total	2.876	318	382	1.380	4.959	64,2	57,7

* Calculé sur la seule population de 15 à 64 ans

Malgré la baisse de la population observée le nombre des résidences principales est en augmentation : 2.517 ont été recensés en 2006 contre 2.415 en 1999. 77% des occupants sont propriétaires (contre 72,8% en 1999). Le nombre de logements vacants passe de 74 à 173, celui des résidences secondaires et ceux occupés occasionnellement de 398 à 464.

Du fait du vieillissement de la population et du recul de la natalité, les ménages sont de plus petite taille (2,4 personnes par ménage contre 2,6 en 1999) et les logements plus spacieux (5,3 pièces contre 5 en 1999). Ce sont des tendances que l'on observe également en métropole. De plus en plus d'habitants vivent seuls : 714 personnes en 2006 contre 614 en 1999. 34% des personnes vivant seules sont des femmes de 60 ans et plus.



(Pour plus d'informations voir le site de la préfecture : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr>)



Zoom sur...

La Gendarmerie nationale : bilan 2007

La Gendarmerie Nationale de SAINT-PIERRE ET MIQUELON comprend 27 militaires, soit : le lieutenant-colonel, commandant territorial, le capitaine, chef d'état-major, ainsi que 9 gradés, 13 gendarmes et 3 sous-officiers du corps de soutien technique et administratif.

Ces militaires sont répartis au sein de quatre unités :

- un état-major de commandement (caserne PIGEAUD) et un service logistique ;
- une brigade territoriale à SAINT-PIERRE (caserne COLMAY) ;
- une brigade territoriale à MIQUELON ;
- une brigade de recherches à SAINT-PIERRE (caserne PIGEAUD).

La Gendarmerie de Saint-Pierre-et-Miquelon, annexe de la 1^{ère} région militaire, est la seule unité de gendarmerie outre-mer à avoir en charge la "journée d'appel de préparation à la défense". En 2007, 75 jeunes de l'archipel ont participé à ces journées.

La gendarmerie de l'archipel est également centre de sélection pour les jeunes souhaitant débiter une carrière dans la gendarmerie.

LES MOYENS FINANCIERS

Les moyens financiers affectés à son fonctionnement, comprenant les traitements, sont de 1,4 M€ par an.

MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

L'action de la gendarmerie prend en compte la constatation des crimes, délits et contraventions, le rassemblement des preuves et la recherche des auteurs d'infractions.

Parmi les crimes et délits les plus significatifs constatés en 2007, notons :

NATURE DES INFRACTIONS	CONSTATEES / ELUCIDEES
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	19 / 15
Cambriolages	03 / 00
Vols divers	28 / 18
Stupéfiants	10 / 09
Violences et outrage à agent de l'autorité	01 / 01
Destructions et dégradations index 62 à 68	14 / 04
Escroqueries et infractions économiques et financières	14 / 06

Concernant les atteintes aux personnes, il faut noter que 19 sont des atteintes corporelles (violences, agression sexuelle), les autres étant des cas de harcèlement, menaces, diffamation...

Par ailleurs, le nombre de personnes mises en cause par la réunion d'indices de culpabilité au cours d'enquêtes pour faits graves ont été :

- placées en garde à vue : 16
- écrouées : 2

MISSIONS DE POLICE ADMINISTRATIVE

La police de la circulation routière qui comporte la surveillance du réseau, l'action éducative et préventive, l'aide aux usagers en difficulté, la répression des infractions les plus dangereuses, l'intervention sur les accidents ayant causé des dommages corporels.

Les principales infractions relevées :

33 délits et 127 contraventions dont :	NATURE DES INFRACTIONS	FAITS
	excès de vitesse	22
	caractéristiques des véhicules (défaut d'équipement)	50
	règles administratives	39
	prescriptions diverses	17
alcoolémies	9 contrôles positifs	
accidents	2 accidents occasionnant 1 blessé	

Ces missions de police incluent la **surveillance générale** (portuaire, aéroportuaire et maritime), le **maintien de l'ordre et les astreintes**, la **police de la navigation aérienne** : les brigades de Saint-Pierre et de Miquelon, remplissent les missions incombant en métropole aux "brigades spécialisées" de gendarmerie des transports aériens situées sur les aéroports civils. Enfin, elle comprend la **surveillance rapprochée du littoral** : elle incombe à la brigade de Saint-Pierre qui dispose d'un moyen nautique (Vedette 7m20) et d'un équipage de deux pilotes d'embarcation.

LES CONCOURS AUX ADMINISTRATIONS

La gendarmerie, dans des conditions réglementées, prête son concours aux ministères et des administrations de l'Etat en ce qui concerne l'application des textes, l'exécution d'enquêtes, la recherche et la diffusion de renseignements.

LA POLICE TRANSFRONTALIERE

La gendarmerie de SAINT-PIERRE ET DE MIQUELON entretient des relations suivies sur les plans judiciaire et opérationnel avec la Gendarmerie Royale du Canada de TERRE-NEUVE. L'année 2008 doit être consacrée au développement de la coopération avec la GRC des autres provinces atlantiques (Nouvelle-Ecosse – Nouveau-Brunswick – IPE).

LES PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITE POUR 2008

SECURITE ROUTIERE

- poursuite de la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant avec des contrôles ciblés ;
- actions de prévention pour les classes de tous les établissements scolaires de SAINT-PIERRE et de MIQUELON.

POLICE JUDICIAIRE

- poursuite de la lutte contre les trafics de stupéfiants, les infractions économiques et financières, les violences aux personnes et les violences « intra-familiales », les infractions sexuelles et les affaires de mœurs.

PROJETS IMMOBILIERS POUR 2008

CASERNE PIGEAUD A SAINT-PIERRE

- rénovation du bâtiment multifonctions (180 000 €).

NOUVELLE EMPRISE BOULEVARD CONSTANT COLMAY

- Poursuite et fin des travaux de construction du bâtiment à usage de 12 logements (montant total des travaux : 5,5 M€).



Information sur...

• Les élections de mars 2008 :

Les élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ont été marquées par un taux de participation global de près de 70 % pour les deux tours. Lors des séances d'installation des vendredi 21 et dimanche 23 mars, ces deux assemblées ont élu leur maire et leurs adjoints :

pour la commune de SAINT-PIERRE

- Maire : Karine CLAIREAUX
- 1^{er} adjoint : Patrick LEBAILLY
- 2^e adjoint : Rachel POUETH ANDRIEUX
- 3^e adjoint : Claude ARROSSAMENA
- 4^e adjoint : Joanne BRIAND
- 5^e adjoint : Yvon SALOMON
- 6^e adjoint : Gisèle BRY LETOURNEL
- 7^e adjoint : Joël DISNARD
- 8^e adjoint : Lydia DESDOUETS LE SOAVEC

pour la commune de MIQUELON-LANGLADE

- Maire : Stéphane COSTE
- 1^{er} adjoint : Chantal MICHEL
- 2^e adjoint : Gérald BOISSEL
- 3^e adjoint : Suzie BOISSEL
- 4^e adjoint : Denis DETCHEVERRY,
Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon

Je tiens, en cette occasion, à leur adresser mes félicitations et à remercier l'ensemble des électeurs pour leur participation, et tous les candidats qui se sont présentés au suffrage populaire.

Je serai, avec les services de l'Etat, aux côtés des deux nouvelles équipes municipales tout au long de leur mandat.

A tous, je souhaite beaucoup de succès dans la réalisation de leurs projets.

• Lutte contre les violences intra-familiales : une priorité nationale

Les violences intra-familiales en général et les violences conjugales en particulier, sont des phénomènes importants qui touchent tous les milieux sociaux. "1 femme sur 10 est victime de violences conjugales en France". Ce constat « choc » place depuis quelques années la lutte contre ces violences sur le territoire national et dans tous les départements et collectivités d'outre-mer au rang de priorité gouvernementale. L'archipel de Saint Pierre et Miquelon n'est pas épargné par ce phénomène. Au delà des chiffres, le commandement de la gendarmerie pour Saint Pierre et Miquelon a mis en place un dispositif spécifique reposant sur trois enquêteurs référents (2 à Saint Pierre et 1 à Miquelon) particulièrement chargés du recueil des plaintes et du traitement de ces enquêtes, toujours conduites sous l'autorité des magistrats compétents.



Sur l'archipel, l'action de la gendarmerie s'intègre désormais dans un dispositif plus large, privilégiant une approche partenariale. Ce travail de réseau a pour objectif de progresser dans la prise en charge des situations, l'amélioration de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des victimes. La gendarmerie agit donc aux côtés de partenaires institutionnels et associatifs qui sont amenés à connaître et à traiter ces situations difficiles. Une aide matérielle peut être apportée et les victimes sont orientées, chaque fois que la situation l'exige vers un professionnel de santé.

Les victimes peuvent également, en toute confidentialité, accéder à toute information utile en composant le 3919 (aux heures de métropole).

• Recrutement... Gendarme, pourquoi pas vous ?

Le commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre et Miquelon peut désormais localement mettre en oeuvre un grand nombre de concours permettant l'accès aux nombreux métiers qu'offre la gendarmerie nationale.

Les renseignements peuvent être obtenus en contactant directement les brigades territoriales de Saint-Pierre (41-02-80) et de Miquelon (41-02-85), mais également en contactant le CIO et l'agence locale de l'ANPE.

En bref...

PRIX DE LA VOCATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES FILLES 2008

Le prix de la vocation scientifique et technique des filles, attribué par le service des droits des femmes et de l'égalité de la Préfecture et la Mairie de Saint-Pierre, a pour but d'encourager les filles accédant à l'enseignement supérieur, à s'orienter vers des formations scientifiques et technologiques. Son montant est de 1000 euros.

Le jury classe les candidatures à partir de l'analyse des dossiers soumis par les candidates, en tenant compte prioritairement de leur projet professionnel ainsi que des critères scolaires et sociaux.

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de M^{me} Véronique PLANTEGENEST, déléguée aux Droits des femmes et à l'Égalité, au Service de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS), bd port en Bessin à Saint-Pierre.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 6 juin à 12h00**.

NB : l'attribution du prix ne sera effective que si la candidate intègre la formation pour laquelle elle a présenté le dossier.

Conditions d'admission à concourir

- Être élève de classe terminale,

- S'orienter vers des formations supérieures scientifiques ou technologiques,
- Remplir un dossier de candidature au PVST 2008 en justifiant d'un niveau scolaire suffisant, précisant la situation sociale et professionnelle des parents, et mentionnant le projet professionnel et la qualification souhaitée.

INFORMATION AUX LOCATAIRES ET BAILLEURS

L'article 10 de la loi du 8 février 2008 vient de modifier le dispositif des dépôts de garantie : « Lorsqu'un dépôt de garantie est prévu par le contrat de location pour garantir l'exécution de ses obligations locatives par le locataire, il ne peut être supérieur à un mois de loyer en principal. Au moment de la signature du bail, le dépôt de garantie est versé au bailleur directement par le locataire ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Le présent article est applicable aux contrats de location conclus à compter de la publication de la loi ».

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Yves FAUQUEUR, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'Etat

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.